

Mais, aux universités, que leur importe le Collège, le Bureau des médecins ? pourquoi instruire les étudiants des droits et privilèges de notre corporation ? Le Bureau n'est-il pas en quelque sorte une menace pour elles ! N'y a-t-il pas conflits presque quotidiens entre ces deux pouvoirs ?

Pour préciser davantage, méditez sur ce qui suit : Au chapitre VII des règlements du Bureau des Gouverneurs, vous pouvez lire :

"Honoraires pour certificats d'admission à l'étude de la médecine, \$20.00. Et au chapitre VIII, sections I et III, sous le titre "Admission à l'étude de la médecine."

"1. Avant de pouvoir se livrer à l'étude de la médecine dans la province de Québec, l'aspirant est tenu de démontrer au Bureau qu'il est bachelier, ou qu'il a reçu une instruction classique, et qu'il a subi avec succès l'examen sur les sujets suivants : etc. Et cet examen sera fait par les examinateurs nommés par le Bureau." Voilà qui est clair n'est-ce pas. Je répète : "Pour étudier la médecine il faut être bachelier, ou avoir subi avec succès un examen devant les examinateurs nommés par le Bureau, ad hoc ; et puis il faut payer \$20.00 pour ce brevet d'admission."

Si vous voulez maintenant vous donner la peine d'ouvrir l'Annuaire de l'Université Laval, 1906-1907, à la page 97, vous serez peut-être aussi étonné que moi d'y lire : "L'on peut étudier la médecine en subissant un examen préliminaire, (1) et en payant \$10.00. Sont exemptés d'examens, tous ceux qui ont été admis ici ou aux États-Unis."

Et vous comprendrez maintenant facilement pourquoi :

"1. Les universités ne tiennent pas à renseigner leurs étudiants sur les lois et règlements qui nous régissent,

"2. Pourquoi elles s'opposent avec tant d'acharnement à la création d'un Bureau provincial d'examineurs.

Les Universités, corps absolument indépendants des autorités gouvernementales, civiles, et professionnelles, (j'entends sous

(1) L'Annuaire ne dit pas devant qui, par exemple.

le rapport scientifique) décernent à leurs élèves des diplômes que nous sommes obligés d'accepter, sans contrôle sur la valeur scientifique des porteurs de ces titres. J'ai dit sans contrôle, car l'institution des assesseurs est un leurre, et les adversaires les plus résolus du Bureau Provincial d'examineurs ne l'ignorent pas.

Il est indéniable que le système actuel mène à des abus. En voulez-vous la preuve ; écoutez la petite anecdote qui suit :

La scène véridique se passe dans la tabagie de l'une des voitures du C. P. R., où nous étions cinq ou six gouverneurs, revenant de Québec, le soir du 26 septembre dernier. L'un des représentants de la profession dit à brûle pourpoint, à l'un des délégués de l'une de nos universités : "Mais dites-moi, mon cher professeur, j'ai été informé que le jeune X . . . avait "bloqué" ses examens, comment se fait-il qu'aujourd'hui, il s'est présenté devant le comité des créances armé d'un diplôme authentique et de tous les accessoires nécessaires?" Et le professeur de répondre d'un ton paternel avec un peu d'embarras : "Eh! bien, je vais vous dire : Le jeune X . . . en effet, avait "bloqué" son examen régulier, mais comme c'est l'habitude chez nous, il a repris cet examen, sur demande spéciale et il a réussi à obtenir le nombre de points voulus." "Devant qui a-t-il subi cette seconde épreuve?" "Devant les professeurs A. . . et B. . ." "Mais docteur, dites-nous franchement ce que vous pensez du cas du jeune X . . ., il est notoire, dit-on que ce jeune homme est un vif et un ignorant." "Eh! bien, nous sommes ici dans l'intimité, et je n'aime pas à partager les responsabilités équivoques ; voici mon sentiment à ce sujet. Le professeur A. . . plus que septuagénaire est très porté à l'indulgence ; il a l'attendrissement si facile, qu'il lui est impossible de donner une mauvaise note à un étudiant. A la veille de sortir de la vie, il se plaît à semer des roses sur la route de ceux qui y entrent. Quand au professeur B. . . l'on affirme discrètement qu'il fait du ramollissement cérébral, lequel se dénote par un commencement prononcé de confusion mentale. S'est ainsi que j'explique le succès du jeune X. . ."